



Date de dépôt : 21/01/2024

Demandeur : Monsieur LOISEAU Yoann

Pour : Mise en place d'une baie vitrée, deux fenêtres et une porte d'entrée sur la véranda existante. Condamner une ouverture de la véranda

Adresse du terrain : 11 RUE DES VIGNES DES DAMES à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/007

De non-opposition à une déclaration préalable

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 21/01/2024 par Monsieur LOISEAU Yoann demeurant 11 rue de la Vigne des Dames à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 29/01/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la mise en place d'une baie vitrée, deux fenêtres et une porte d'entrée sur la véranda existante ;
- Pour condamner une ouverture de la véranda ;
- Sur un terrain situé 11 RUE DES VIGNES DES DAMES à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 06 février 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.